



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE

de la décision de la Commission relative à Soutien à l'efficacité et à la qualité du partenariat Côte d'Ivoire - Union européenne" (SEQUACI II)
11^e Fond européen de développement

Document relatif à l'action pour le "Soutien à l'efficacité et à la qualité du partenariat Côte d'Ivoire - Union européenne (SEQUACI II)"

INFORMATIONS A L'INTENTION DES DEMANDEURS DE SUBVENTION POTENTIELS

PROGRAMME DE TRAVAIL RELATIF AUX SUBVENTIONS

Le présent document constitue le programme de travail relatif aux subventions au sens de l'article 128, paragraphe 1, du règlement financier, applicable au FED en vertu de l'article 37 du règlement (UE) 2015/323, aux sections suivantes en ce qui concerne les subventions octroyées directement sans appel à propositions: 5.4.1.

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Soutien à l'efficacité et à la qualité du partenariat Côte d'Ivoire - Union européenne (SEQUACI II) Numéro CRIS: CI/FED/039-185 financé par le Fonds européen de développement
2. Zone bénéficiaire de l'action	Côte d'Ivoire
3. Document de programmation	11 ^e Fonds Européen de Développement (FED) Programme Indicatif National pour la période 2014-2020
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Autres mesures d'appui : <ul style="list-style-type: none">• Appui à l'Ordonnateur national• Mesures d'appui et d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions
5. Montants concernés	Coût total estimé: 10 061 956 EUR Montant total de la contribution du FED: 4 900 000 EUR La présente action fait l'objet d'un co-financement en parallèle de la part de la République de la Côte d'Ivoire pour un montant indicatif de 5 161 956 EUR.

6. Modalité(s) d'aide et modalités de mise en œuvre	Modalité de projet Gestion directe – subventions de fonctionnement – octroi direct Gestion directe - passation de marchés de services			
7. a) Code(s) CAD	15110 – Politiques publiques et gestion administrative			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	NA			
	9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»			

RESUME

L'appui à l'Ordonnateur national (ON) du FED s'inscrit pleinement dans le schéma de la coopération prévu par l'Accord de Cotonou. Le programme contribuera à la consolidation du partenariat Côte d'Ivoire - Union européenne (UE) pour une coopération efficace.

L'objectif global de ce projet est de contribuer à maximiser l'efficacité, l'efficacé et l'impact de l'aide de l'UE en vue d'améliorer les conditions de vie de la population ivoirienne, à travers le développement économique du pays, la diminution de la pauvreté et le renforcement de la gouvernance.

Le projet a comme objectifs spécifiques:

1. Renforcer les capacités de l'ON, de ses services, des ministères techniques assurant la maîtrise d'œuvre des projets et des autres acteurs ivoiriens dans la mise en œuvre des actions du FED.
2. Améliorer la qualité des projets (conception et mise en œuvre) à travers des études et missions d'assistance technique.

Ce projet est prévu dans le Programme Indicatif National (PIN) 11^e FED dans le volet "Autres mesures d'appui". Une enveloppe totale de 7 000 000 EUR a été réservée pour ce domaine.

Les principaux résultats attendus concernent, d'une part, la qualité de la programmation, identification, formulation et préparation et mise en œuvre des programmes financés par l'UE, dans un cadre coordonné avec les autres partenaires financiers et le Gouvernement ivoirien, et d'autre part, la visibilité accrue des actions de coopération de l'UE.

Le maître d'ouvrage du programme est le Ministère de l'Économie et des Finances. La mise en œuvre se fera principalement à travers des contrats de services et des subventions.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte national

Près de 5 ans après la crise postélectorale, qui faisait elle-même suite à une situation de partition du pays depuis 2002, et l'élection présidentielle en 2015 qui a consacré sans heurts ni contestations la réélection d'Alassane Ouattara, la Côte d'Ivoire est engagée sur une trajectoire de relance institutionnelle et économique. Depuis 2011, la reprise économique de la Côte d'Ivoire est rapide : après avoir reculé de 4,7 % pendant la crise postélectorale de 2011, le Produit Intérieur Brut (PIB) en volume a progressé en moyenne de 9 % entre 2012 et 2013 - même s'il a légèrement marqué le pas, à 7,9 %, en 2014. Le PIB réel par habitant a gagné plus de 20 % sur la période 2012-2014. Les chiffres de la pauvreté se sont légèrement améliorés grâce au redressement économique, son taux est passé de 48,9 % en 2008 à 46,3 % en 2015. La réduction de la pauvreté et une meilleure redistribution des fruits de la croissance sont les défis auxquels fait face la Côte d'Ivoire aujourd'hui. Le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 adopté en décembre 2015, qui fait suite au PND précédent couvrant la période 2012-2015, a comme objectif global de porter le Pays à l'émergence à l'horizon 2020 avec une base industrielle solide.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

Le Plan National de Développement 2016-2020 réaffirme l'ambition de la Côte d'Ivoire d'atteindre le statut de pays émergent en 2020 et la réduction de moitié du taux de pauvreté par rapport à 2012.

Le document est structuré en trois parties :

1. Un bilan de la réalisation du premier PND et diagnostic de la situation de la Côte d'Ivoire
2. Une présentation des orientations stratégiques sur pays
3. Une matrice d'actions prioritaires

Les orientations stratégiques sont structurées autour de ces cinq défis :

- 1) Renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance
- 2) Accélération du développement du capital humain et promotion du bien-être social
- 3) Accélération des transformations structurelles et de l'industrialisation
- 4) Développement des infrastructures et préservation de l'environnement
- 5) Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale

Chaque orientation est déclinée en effets et impacts et est budgétisée. Un besoin de financement de plus de 40 milliards EUR est prévu (soit deux fois plus que le 1^{er} PND). La stratégie de financement présentée prévoit de s'appuyer sur des Partenariats Public-Privé.

La dernière partie du PND est une matrice d'actions présentant plus d'un millier d'actions à conduire ainsi qu'une grille de résultats chiffrés.

Le programme indicatif national est aligné sur le PND. L'appui au titre du 11^e FED comprend trois secteurs de concentration, pour un montant total de 273 millions EUR. Le premier secteur "**renforcement de l'Etat et consolidation de la paix**" visera la poursuite de l'appui aux fonctions régaliennes et le renforcement des capacités et de la transparence des services publics. Le deuxième secteur "**agriculture durable**" permettra de sécuriser le foncier rural et la gestion rationnelle et durable de l'espace rural. Une attention particulière sera portée à la promotion des productions vivrières péri-urbaines en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et la création d'emploi. Le troisième secteur "**énergie**" contribuera au redressement du secteur électrique et assurera de manière durable la sécurité énergétique en vue de fournir aux populations de l'énergie de qualité et à moindre coût. Les autres mesures d'appui incluent un appui à la société civile, à l'Ordonnateur national et des mesures d'accompagnement de la programmation, préparation et/ou mise en œuvre des actions.

L'objectif d'une programmation conjointe est visé au cours de l'année 2016.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Les principales parties prenantes intervenant dans la gestion de l'aide communautaires sont constituées

- des ministères techniques qui assurent la maîtrise d'œuvre des projets financés par l'UE,
- des acteurs non-étatiques (société civile et secteur privé) dont la collaboration sera recherchée en vue de renforcer leur partenariat avec l'UE et leur rôle d'acteurs du développement,
- du dispositif institutionnel de suivi du PND 2016-2020, notamment le Secrétariat technique.

Le principal bénéficiaire de cette action est la "Cellule de Coordination de la Coopération UE-Côte d'Ivoire", service qui appuie l'Ordonnateur national (Ministre de l'Economie et des Finances) pour mieux exercer ces fonctions et tâches telles qu'indiquées dans l'Accord de Cotonou, notamment à l'Annexe IV. Il faut noter que l'intégralité des salaires et charges sociales du personnel de la Cellule sont pris en charge par l'Etat depuis 2011.

La "Cellule de Coordination de la Coopération UE-Côte d'Ivoire" a un rôle prépondérant en ce sens qu'elle appuie fort qualitativement les ministères techniques dans la mise en œuvre et le monitoring des projets dont ils sont bénéficiaires.

En effet, la grande mobilité des fonctionnaires au sein des ministères bénéficiaires des projets est largement compensée par un personnel de cette Cellule qui est qualifié, stable et qui possède une connaissance appréciable des procédures FED. La Cellule organise et maintient un système de monitoring régulier des projets basé sur l'analyse et la validation des rapports d'activité mensuels, le suivi des indicateurs d'exécution opérationnelle et financière. Elle maintient un dialogue régulier avec la Délégation de l'UE (DUE) et les Ministères Techniques.

L'une des principales faiblesses de la Cellule, est le manque de renforcement des capacités de son personnel notamment concernant les différentes mises à jour des procédures du FED en constante évolution.

L'objectif est cependant que l'ensemble de la population ivoirienne bénéficie d'une meilleure mise en œuvre de la stratégie de coopération et du plan national de développement, en tant que bénéficiaire final.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Le recours aux procédures du FED pour mettre en œuvre la coopération de l'UE nécessite l'existence d'une structure dont le personnel est familier avec nos modes opératoires. La "Cellule de Coordination de Coopération UE-Côte d'Ivoire" qui appuie l'Ordonnateur national, est composée de 5 départements notamment i) l'administration contrat-finances, ii) l'économie, gouvernance et développement, iii) les infrastructures, énergie et développement urbain, iv) évaluation et contrôle de gestion et v) les unités régies DP, administration, informatique et coordination. Elle compte au total une cinquantaine de personnes dont les salaires sont payés par l'Etat de Côte d'Ivoire depuis 2011. Ce projet se propose d'apporter un soutien financier, logistique et technique aux services de l'Ordonnateur national, en complément de la contribution du Gouvernement qui prend en charge les salaires du personnel.

Les différents ministères techniques ont été lourdement affaiblis par la crise; leurs capacités de conception et suivi de programmes de développement des secteurs sont faibles. Si des programmes structurants de renforcement de capacités sont actuellement en cours et pourront amener des résultats sur le moyen terme, des actions ponctuelles d'appui sont nécessaires pour que sur le court terme les ministères partenaires soient capables d'assumer leur rôle de maître d'œuvre des programmes de coopération.

Dans cette période de relance du pays et consolidation des réformes, il est important d'appuyer le Gouvernement dans l'identification et préparation de programmes et projets de qualité qui sortent de la logique des programmes d'urgence ou de réponse à une situation de crise ou post crise qu'a connu la Côte d'Ivoire au fil des dernières années. Cette ambition demande un travail plus approfondi et plus qualitatif de conception et formulation des projets. Ce projet vise à apporter un soutien à l'analyse à travers des études et des rapports de formulation de projets.

Il est ainsi nécessaire de favoriser les échanges avec les acteurs étatiques (notamment à niveau local) et non étatiques (société civile et secteur privé), afin d'assurer une meilleure visibilité, compréhension et appropriation par les acteurs locaux du développement des initiatives de l'UE.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
La qualité et la permanence du dialogue et de la collaboration entre l'ON, les ministères techniques et la Délégation.	Faible	Impliquer les ministères techniques à tous les stades du cycle du projet et mise en place de mécanismes de suivi/évaluation de chaque action
Faible implication des acteurs non étatiques (ONG et secteur privé) dans la mise en œuvre du 11 ^e FED	Faible	D'autres projets financés sur le 11 ^e FED veilleront à impliquer les ONG et acteurs du secteur privé dans la coopération:

		LIANE II, Energos II, Appui au secteur vivrier, appui au foncier, etc.
Hypothèses		
i) la volonté du Gouvernement d'améliorer les conditions de vie de la population ivoirienne, à travers le développement économique inclusif du pays, la diminution de la pauvreté et le renforcement de la gouvernance, ii) la qualité du dialogue politique, iii) la permanence de bonnes relations de partenariat entre l'Union européenne et la Côte d'Ivoire, et iv) la composition de la Cellule de Coordination de la Coopération UE-Côte d'Ivoire, service d'appui à l'Ordonnateur national, intégrant du personnel compétent.		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

Ce projet s'inscrit dans la continuité avec les précédents projets d'appui aux services de l'Ordonnateur national et des projets de facilitation de coopération technique. SEQUACI II est une poursuite du programme SEQUACI I (10^e FED) qui assure l'appui financier et technique à la Cellule d'appui à l'ON.

Suite à des séances de travail entre services de la Délégation, de l'Ordonnateur national, des principaux ministères impliqués dans les domaines d'intervention de l'UE en Côte d'Ivoire, les principaux enseignements qu'on peut tirer des dernières années sont:

- L'instrument "facilité de coopération technique" est indispensable pour appuyer les exercices de programmation, d'identification et de formulation des projets et sa flexibilité permet de répondre à des besoins ponctuels.
- La faible visibilité des actions de coopération de l'UE en Côte d'Ivoire. Il est donc nécessaire d'améliorer la visibilité des activités de coopération faisant recours à des professionnels de la communication.
- L'existence d'une Cellule indépendante (non intégrée à l'architecture administrative de l'Etat) d'appui aux services de l'Ordonnateur national étoffée a permis la réalisation des objectifs de coopération de l'UE, en particulier pendant la période de crise. Cependant, ceci ne permet pas une véritable appropriation des projets d'aide au développement par les ministères techniques et leur effective intégration dans les programmes et budget de l'Etat. Un rôle accru des ministères techniques est donc à promouvoir en améliorant leurs capacités de maîtrise d'œuvre. Ainsi dans le cadre du SEQUACI II, il s'agira de :
 - ✓ Former les correspondants dans les Ministères Maîtres d'œuvre aux procédures, règles et méthodes de gestion du cycle des projets du FED;
 - ✓ Mettre à disposition/diffuser les méthodes, procédures et formats standards de gestion du cycle des projets FED.
 - ✓ Optimiser le rôle de l'ON-FED en tant qu'appui aux Ministères bénéficiaires (maîtres d'ouvrage délégués) des projets et programmes FED.
 - ✓ Mettre en place d'un plan de formation et de renforcement des capacités du personnel de l'ON.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Le projet vise à renforcer les capacités de mise en œuvre des activités financées à travers le FED, il est complémentaire à tous les autres projets et programmes issus de cette source de financement. La mise en œuvre des ressources du PIN est étroitement liée au bon fonctionnement du système de gestion du FED. En ce sens, les performances de l'ON constituent un facteur influant sur tous les domaines d'intervention de l'aide communautaire.

Plus spécifiquement, le Programme d'Appui à la Gouvernance est complémentaire au présent projet dans la mesure où les actions prévues visent le renforcement des services du Ministère du plan et du Ministère de l'Economie et des Finances pour les doter des outils et des compétences pour une programmation budgétaire pluriannuelle orientée vers la performance et un suivi des réalisations du PND basée sur des politiques sectorielles bien définies et axée sur les résultats.

Le projet est aussi complémentaire au projet "Leadership et initiatives des acteurs non étatiques (LIANE)" et aux différents projets des lignes thématiques, qui visent le renforcement des acteurs émergents de la société civile afin de positionner la société civile en tant qu'acteur crédible, représentatif et compétent pour le suivi de la mise en œuvre du PND et le dialogue sur les politiques avec l'Etat ivoirien.

La coordination des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) par le Gouvernement reste un point faible. Alors qu'en 2013 le Premier ministre avait réuni deux fois les partenaires, aucune réunion ne s'est tenue en 2014 et une seule réunion s'est tenue en 2015. Il existe toutefois des exercices de coordination sectorielle plus avancés (agriculture, santé, justice) ou circonstanciels (Ebola) qui peuvent être efficaces, mais il manque un mécanisme général avec un suivi régulier des résultats. Les chefs de coopération ont instauré une coordination mensuelle présidée par l'Agence Française du Développement (AFD) pour la période 2013-2016, qui rend compte aux Ambassadeurs et chef de missions des avancées et contraintes. Au sein de ce mécanisme, la concertation entre l'AFD et l'UE est très étroite tant pour la conception des programmes que leur mise en œuvre.

3.3 Questions transversales

La bonne gouvernance est un secteur de concentration de la coopération sous le 11^e FED et donc une question primordiale directement abordée dans le projet. Dans l'ensemble de la coopération de l'UE avec la République de la Côte d'Ivoire, les questions d'environnement et de genre seront traitées de manière transversale. De même, les acteurs non étatiques seront impliqués à tous les niveaux du cycle de projet, de l'identification et de la formulation, jusqu'au suivi de leur mise en œuvre et leur évaluation.

La dimension visibilité vise aussi la diffusion des valeurs européennes, qui incluent le respect des Droits de l'Homme, des libertés fondamentales, de la paix, de la démocratie, de la bonne gouvernance, de l'égalité des sexes, de l'État de Droit, de la solidarité et de la justice.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

Ce programme s'inscrit dans l'Agenda 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement les cibles des Objectifs Durables du Développement (ODD) notamment l'Objectif 1 "Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde", mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention de l'Objectif 2 "Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable" et l'Objectif 7

"Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable".

L'objectif global de ce projet est de contribuer à maximiser l'efficacité, l'efficacité et l'impact de l'aide de l'UE en vue d'améliorer les conditions de vie de la population ivoirienne, à travers le développement économique du pays, la diminution de la pauvreté et le renforcement de la gouvernance.

Le projet a comme objectifs spécifiques de:

1. Renforcer les capacités de l'Ordonnateur national, de ses services, des ministères techniques assurant la maîtrise d'œuvre des projets et des autres acteurs ivoiriens dans la mise en œuvre des actions du FED.
2. Améliorer la qualité de projets (conception et mise en œuvre) à travers des études et missions d'assistance technique.

Les résultats attendus sont:

Composante 1 : Appui aux services de l'ON

Résultat 1.1. Les capacités de la "Cellule de Coordination de la Coopération UE-Côte d'Ivoire" en matière d'interface et de coordination avec les acteurs de la coopération (Ministères techniques, le Comité de Suivi du PND, les autres partenaires techniques et financiers, le secteur privé, les autorités locales et les acteurs non étatiques, etc.) sont améliorées.

Résultat 1.2. Le fonctionnement de la Cellule est assuré et ses capacités, ainsi que celles des ministères techniques, en matière de gestion et suivi comptable, financière, contractuelle et administrative des projets sont améliorées.

Résultat 1.3. Les programmes financés par le FED et autres instruments de l'UE bénéficient d'une meilleure visibilité. Leur résultats sont connus et appréciés.

Composante 2 : Facilité de coopération technique

Résultat 2.1 Les programmes financés par le FED et autres instruments de l'UE sont mieux identifiés, instruits, préparés et mis en œuvre, y intégrant pleinement les questions transversales (p.ex. genre, gouvernance, environnement, société civile).

Résultat 2.2 L'assistance technique ponctuelle (y compris des études) qui n'est pas couverte par d'autres appuis institutionnels est apportée.

4.2 Principales activités

Les activités sont présentées en liaison aux résultats attendus et à titre non exhaustif.

Composante 1: Appui aux services de l'ON

Pour les Résultat 1.1

- Mise en relation des différents intervenants dans la mise en œuvre du FED et échanges d'information, harmonisation des approches pour le pilotage et gestion de projets.
- Actions de concertation et de coordination.
- Organisation de formations (séminaires, ateliers) au profit des acteurs de la coopération Cote d'Ivoire-UE.

- Organisation des visites de projets conjointes sur le terrain.
- Organisation de rencontres sectorielles, avec les ministères et autres partenaires, dans les domaines d'intervention de l'UE.
- Organisation de conférences, séminaires, séances de formation et information, réunions, rencontres avec les organisations de la société civile et les autorités locales.

Pour le Résultat 1.2

- Appui logistique et technique aux services de l'Ordonnateur national et aux ministères techniques assurant la maîtrise d'œuvre.
- Appui au fonctionnement de la "Cellule de Coordination de la Coopération UE-Côte d'Ivoire".
- Contrôle financier et administratif (suivi financier des conventions de financement et des devis-programmes, fiches de contrôle et ordres de paiement, analyse des mémoires, tableaux de bord, rapports).
- Suivi technique des projets à travers les indicateurs établis dans les PIN, en général, et dans les cadres logiques des projets, en particulier.
- Participation aux exercices de monitoring externe (ROM) et évaluations des projets et assurer le suivi des recommandations.
- Appui-conseil aux Ministères techniques et unités de gestion de projet pour que la gestion comptable, financière, contractuelle et administrative des projets soit conformes aux procédures de l'UE.

Pour le Résultat 1.3.

- La réalisation d'actions de communication et de visibilité autour des initiatives financées par l'UE.
- Organisation d'évènements de visibilité, entre autres autour du 9 mai.

Composante 2 : Facilité de coopération technique

Pour les Résultats 2.1 et 2.2

- La mise à disposition d'expertise qualifiée pour un appui et un transfert de compétence aux activités programmatiques.
- La réalisation d'études spécifiques.
- Mission d'assistance technique visant à appuyer l'identification et formulation des projets/programmes.
- L'organisation de réunions de coordination, liées à l'efficacité de l'aide et la division de travail.
- Des formations et séminaires.

4.3 Logique d'intervention

En renforçant les capacités des services de l'Ordonnateurs national, l'intervention s'inscrit dans les objectifs de l'accord de partenariat ACP-UE en complémentarité avec les axes d'intervention de coopération existants.

La logique d'intervention prévoit un appui aux services d'appui à l'Ordonnateur national du FED et de ses services pour qu'il puisse jouer son rôle institutionnel et aux Ministère techniques pour qui puissent assurer la maîtrise d'œuvre des projets.

Le projet vise également à améliorer la visibilité des activités de coopérations de l'UE en Côte d'Ivoire et le dialogue avec les acteurs non étatiques (société civile et secteur privé).

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/323.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

N.A

5.4 Modalités de mise en œuvre

5.4.1 Subventions: octroi direct "Subventions de fonctionnement à la Cellule de Coordination de la Coopération UE-Côte d'Ivoire" (gestion directe).

(a) Objectifs de la subvention, domaines d'intervention, priorités pour l'année et résultats escomptés

L'objectif des subventions de fonctionnement, sur la totalité de la période, correspond à celui de la Composante 1 "Appui aux services de l'Ordonnateur national" du programme notamment le renforcement des capacités de l'ON, de ses services, des ministères techniques assurant la maîtrise d'œuvre des projets et des autres acteurs ivoiriens dans la mise en œuvre des actions du FED.

Les résultats attendus sont les suivants:

Résultat 1.1. Les capacités de la "Cellule de Coordination de la Coopération UE-Côte d'Ivoire" en matière d'interface et de coordination avec les acteurs de la coopération (Ministères techniques, le Comité de Suivi du PND, les autres partenaires techniques et

financiers, le secteur privé, les autorités locales et les acteurs non étatiques, etc.) sont améliorées.

Résultat 1.2. Le fonctionnement de la Cellule est assuré et ses capacités, ainsi que celles des ministères techniques, en matière de gestion et suivi comptable, financière, contractuelle et administrative des projets sont améliorées.

Résultat 1.3. Les programmes financés par le FED et autres instruments de l'UE bénéficient d'une meilleure visibilité. Leur résultats sont connus et appréciés.

Les activités éligibles sont les suivantes:

- Mise en relation des différents intervenants dans la mise en œuvre du FED et échanges d'information, harmonisation des approches pour le pilotage et gestion de projets.
- Actions de concertation et de coordination.
- Organisation de formations (séminaires, ateliers) au profit des acteurs de la coopération Cote d'Ivoire-UE.
- Organisation des visites de projets conjointes sur le terrain.
- Organisation de rencontres sectorielles, avec les ministères et autres partenaires, dans les domaines d'intervention de l'UE.
- Organisation de conférences, séminaires, séances de formation et information, réunions, rencontres avec les organisations de la société civile et les autorités locales.
- Appui logistique et technique aux services de l'Ordonnateur national et aux ministères techniques assurant la maîtrise d'œuvre.
- Appui au fonctionnement de la "Cellule de Coordination de la Coopération UE-Côte d'Ivoire".
- Contrôle financier et administratif (suivi financier des conventions de financement et des devis-programmes, fiches de contrôle et ordres de paiement, analyse des mémoires, tableaux de bord, rapports).
- Suivi technique des projets à travers les indicateurs établis dans les PIN, en général, et dans les cadres logiques des projets, en particulier.
- Participation aux exercices de monitoring externe (ROM) et évaluations des projets et assurer le suivi des recommandations.
- Appui-conseil aux Ministères techniques et unités de gestion de projet pour que la gestion comptable, financière, contractuelle et administrative des projets soit conformes aux procédures de l'UE.
- La réalisation d'actions de communication et de visibilité autour des initiatives financées par l'UE.
- Organisation d'évènements de visibilité, entre autres autour du 9 mai.

(b) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée à la Cellule de Coordination de la Coopération UE-Côte d'Ivoire sans appel à propositions.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie car le bénéficiaire se trouve dans une situation de monopole de droit, en tant que Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED tel que prévu par les accords de Cotonou, et il est identifié comme bénéficiaire dans l'acte de base sur lequel repose la présente décision (PIN 2014 -2020).

(e) Taux maximal de cofinancement

Le taux maximal de cofinancement possible pour cette subvention est de 100% des coûts éligibles de l'action.

Conformément à l'article 192 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 37 du règlement (UE) 323/2015, lorsqu'un financement intégral est indispensable à la réalisation de l'action, le taux maximal de cofinancement possible peut atteindre 100%. Le caractère indispensable du financement intégral doit être justifié par l'ordonnateur compétent de la Commission dans la décision d'attribution, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de bonne gestion financière.

(f) Trimestre indicatif pour la conclusion de la convention de subvention:

3^{ème} trimestre 2016

5.4.2. Passation de marchés (gestion directe)

Les activités de la composante 2 "facilité de coopération technique" du projet seront mises en œuvre en gestion centralisée directe (contrat cadre principalement).

Objet en termes génériques	Type (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif de contrats	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Missions d'expertise, de suivi et audit technique	Services, contrat-cadre	15	Tout au long de la période de mise en œuvre de la CF

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

Composantes	Activités	Contribution de l'UE en EUR	Contribution de l'Etat de Côte d'Ivoire en EUR
C1 : Appui aux services de l'ON	Appui Ordonnateur national et ministères techniques 5.4.1. <i>Subventions de fonctionnement en attribution directe</i> <i>Gestion directe</i>	3 000 000	5 161 956 <i>Salaires du personnel "Cellule"</i>
C2 : FCT	Assistance technique, études, réunions, suivi, expertise, audits techniques, séminaires, formations, réunions etc. 5.4.2. <i>Passation de marchés</i> <i>Gestion directe</i>	1 700 000	0
	Evaluation, Audit	50 000	0
	Imprévus	150 000	0
	TOTAL	4 900 000	5 161 956

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le pouvoir adjudicateur du projet est l'Ordonnateur national, à savoir le Ministre de l'Economie et des Finances.

Le maître d'œuvre est la Cellule de Coordination de la Coopération Cote d'Ivoire – Union européenne (CCC CI/UE). La CCC CI/UE joue le rôle de secrétariat exécutif de l'ON, à cet effet, elle assume des fonctions en matière de gestion administrative, comptable et financière et joue un rôle actif sur les aspects techniques.

La Cellule, en plus des services accessoires, est composée par 5 départements notamment i) l'administration contrat-finances, ii) l'économie, gouvernance et développement, iii) les infrastructures, énergie et développement urbain, iv) évaluation et contrôle de gestion et v) les unités régies DP, administration, informatique et coordination.

La Cellule compte au total plus de 50 personnes.

Rôles et Responsabilité

Les principales parties prenantes à la mise en œuvre du présent programme sont:

- L'Ordonnateur National, Ministre de l'Economie et des Finances;
- La Cellule de coordination de la coopération Cote d'Ivoire-UE;

Un comité de pilotage avec les principales parties prenantes et la Délégation de l'UE, sera organisé périodiquement pour assurer le suivi et la direction du programme.

La composition et les modalités seront précisées en début de programme.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet) ou la liste d'indicateurs de résultat (pour l'appui budgétaire). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation finale de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants commandée(s) par la Commission.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 1 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'évaluation (au titre d'un contrat-cadre) à la fin de la période de mise en œuvre de la convention de financement.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit (au titre d'un contrat-cadre) en accord avec les périodes d'exécution des subventions.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Les études, les contrats d'assistances techniques, les ateliers et les conférences mis en œuvre dans le cadre du projet contribuent directement à la visibilité des activités de l'UE. Notamment la composante 1.3 vise le renforcement de la communication de l'UE au niveau local pour une meilleure connaissance de ses politiques et sa vision dans le partenariat avec la Côte d'Ivoire.

Les actions de communication et visibilité seront mises en œuvre dans le cadre de la subvention de fonctionnement.

Dans le cadre des actions d'appui aux services de l'Ordonnateur national, une attention particulière sera mise sur leur programme de communication et visibilité.

APPENDIX – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	Contribuer à maximiser l'efficacité, l'efficacité et l'impact de l'aide de l'UE en vue d'améliorer les conditions de vie de la population ivoirienne, à travers le développement économique du pays, la diminution de la pauvreté et le renforcement de la gouvernance.	Score dans les différents classements produits par les organismes internationaux Evolution du PIB / capita	1,450 USD (2015)	Amélioration continue du score Amélioration continue du score	Classement IEDH, classement « doing business », classement indice de perception de la corruption, etc. La base de données de la Banque Mondiale, http://donnees.banquemondiale.org/pays/cote-d%27ivoire	La volonté du Gouvernement d'améliorer les conditions de vie de la population ivoirienne, à travers le développement économique inclusif du pays, la diminution de la pauvreté et le renforcement de la gouvernance,

Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	<p>OS1 : Renforcer les capacités de l'Ordonnateur national, de ses services, des ministères techniques assurant la maîtrise d'œuvre des projets et des autres acteurs ivoiriens dans la mise en œuvre des actions du FED</p> <p>OS2 : Améliorer la qualité des projets (conception et mise en œuvre) à travers des études et missions d'assistance technique.</p>	<p>Taux d'engagement du 11^e FED</p> <p>Respect du Timing des rapports de clôture des DP et subventions de fonctionnement</p> <p>Résultats positifs des ROM des projets du 10^e FED et du 11^e FED</p> <p>Taux de réussite au QSG2 et comité FED</p> <p>Qualité mise en œuvre projet</p>	<p>41% (2015)</p> <p>100% > 6 mois après MO (2015)</p> <p>(2016)</p>	<p>100%</p> <p>80% < 6 mois après MO</p> <p>Pourcentage de « A » et « B » en augmentation</p> <p>100%</p> <p>Absence « feu rouge » projet dans EAMR</p>	<p>Rapport des évaluations finales des projets, Rapport des missions ROM</p> <p>Rapport ROM</p> <p>Checklist post comité</p> <p>Rapport EAMR</p>	<p>La qualité du dialogue politique,</p> <p>La permanence de bonnes relations de partenariat entre l'Union européenne et la Côte d'Ivoire</p> <p>La composition de la Cellule de coopération UE-Côte d'Ivoire, service d'appui à l'Ordonnateur national, dispose de cadres compétents.</p>
Produits	<p>R1.1 Les capacités de la "Cellule de Coordination UE-Côte d'Ivoire" en matière d'interface et de coordination avec les acteurs de la coopération sont améliorées</p> <p>R1.2 Le fonctionnement de la "Cellule de Coordination UE-Côte d'Ivoire" est assuré et sa capacité, ainsi que celle des ministères</p>	<p>Formations réalisées</p> <p>Rencontre sectorielle multi acteurs, y compris PTF</p> <p>Mission terrain</p> <p>Equipe ressource humaine opérationnelle de la Cellule stable ou en augmentation</p>	<p>1 atelier de formation sur la macro-économie (2015)</p> <p>La majorité des projets fait l'objet d'au moins 1 visite par an</p> <p>50 (2015)</p>	<p>2 ateliers de formation</p> <p>2 rencontres</p> <p>Chaque projet visité 2 fois par an avec rapport mission transmis à DUE</p> <p>>=50</p>	<p>Rapports ONS</p> <p>Rapport ONS</p> <p>Rapport de missions</p> <p>Etat mensuel des salaires ONS</p>	

	techniques, sont améliorées	Respect des délais de 45 jours de traitement des factures projet avant envoi DUE		>95% factures	Système monitoring ONS	
	R1.3 Les programmes financés par le FED et autres instruments de l'UE bénéficient d'une meilleure visibilité	<p>Nombre de communiqué de presse</p> <p>Matériel de communication disponible et accessible</p> <p>Evènement semaine de l'Europe 09mai</p> <p>Organisation de la journée de la coopération</p>	<p>10 (2015)</p> <p>-3 spots RTI (2015)</p> <p>-3 publiereportages dans la presse écrite (2015)</p> <p>- 5 actions promotionnelles avec confections de support de visibilité (Kakémono, banderoles ...) (2015)</p> <p>1 conférence de lancement (2015)</p>	<p>>=10</p> <p>-5 passages RTI/an</p> <p>Brochure sur la coopération UE/CI disponible</p> <p>-5 publiereportages dans la presse écrite (2015)</p> <p>-Confection de supports promotionnels pour chaque évènement relatif aux projets FED</p> <p>1/an</p> <p>1/an</p>	Rapport ONS	
	R2.1 Les programmes financés par le FED et autres instruments de l'UE sont mieux identifiés, instruits, préparés et mis en œuvre, y	<p>Etudes spécifiques</p> <p>Identification/formulation</p> <p>Approche participative pour</p>		1 étude / nouveau programme		

	<p>intégrant pleinement les questions transversales</p>	<p>formulation projet</p> <p>Taux d'utilisation de la TCF</p> <p>Pourcentage d'études prenant en compte le genre et l'environnement</p>	<p>80%</p> <p>100% des projets à caractère social incluent la dimension genre et 100% des projets agricoles et d'infrastructures incluent la dimension environnement (2014)</p>	<p>>1 atelier de consultation/nouveau programme</p> <p>>80%</p> <p>Présence indicateur genre et environnement dans 100% des projets</p>	<p>Dossiers d'engagements individuels</p>	
	<p>R2.2 L'assistance technique ponctuelle qui n'est pas couverte par d'autres appuis institutionnels est apportée</p>	<p>Nombre d'études techniques</p>				